

DISONS NON

à la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté !

Le Sénat examine, du 20 au 26 janvier, une proposition de loi sur l'« aide à mourir ».

S'il était adopté le 28 janvier, ce texte, parmi les plus permissifs au monde, menacerait les plus fragiles et remettrait en cause le respect dû à toute vie humaine.

Ne restons pas silencieux

Ensemble, affirmons notre attachement à la dignité de chacun. Les soins palliatifs, capables de soulager les douleurs aigües, et soucieux d'un accompagnement, sont la véritable aide jusqu'au bout.



CONFÉRENCE
des évêques
de France

*« On ne joue pas
avec la vie. »
Interpellez votre
sénateur :*

